

Avec les intempéries les voyagistes dégagent leur garantie soleil

Écrit par sylvie.duval@finances.gouv.fr (Sylvie Duval)

Vendredi, 15 Juin 2012 00:00 -

La pluie s'invite ce printemps partout en France, alors que les Français sont, pour encore un bon nombre, en train de préparer leurs vacances d'été. Pour les rassurer, les voyagistes ressortent leur "garantie soleil". Ces offres commerciales ont été imaginées pour inciter les vacanciers à réserver en amont et ne pas attendre la dernière minute. Et le soleil.

Remboursement ou changement de destination, voici comment elles fonctionnent. Mais gare à la définition de l'ensoleillement...

Le printemps maussade, qui a apporté son lot de pluie, incite les voyagistes à anticiper le pire pour les vacances d'été, qui débutent dans moins d'un mois. Les professionnels ont aussi tiré les leçons de juillet 2011, lui aussi particulièrement pluvieux. Une météo qui a vite échaudé les vacanciers et conduit à une vague d'annulation.

Pour doper les réservations, qui ont encore du retard, les voyagistes ont créé des assurances "soleil". Enjeu : le remboursement en cas de temps d'automne, en plein été.

Des garanties pour pousser à la réservation

Les clubs Belambra ont ainsi imaginé deux bonus. Le premier, réservé à ses villages sur la côte Atlantique, garantit pour 1€ de plus par personne, le remboursement de 200€ par semaine de séjour si le temps est mauvais. Mais attention, cette option n'est valable que s'il y a trois heures d'averses consécutives, trois jours durant, pendant la totalité du séjour.

Le "Bon plan météo" créé par la marque promet aussi que si Météo France prévoit un minimum de deux jours d'intempéries sur un séjour d'au moins sept nuits consécutives, les vacanciers disposent d'un délai courant entre trois et cinq jours avant leur départ pour changer de club, sans frais de modification et sous réserve de disponibilité.

Pierre & Vacances n'est pas en reste. Baptisée "le droit au soleil", la garantie est offerte gratuitement dans le prix de la location. Cette offre donne, elle aussi, la possibilité jusqu'à trois jours avant le départ, sans frais supplémentaire et selon les disponibilités, de changer de destination ou de modifier les dates de ses vacances si le soleil n'est pas au rendez-vous. Pour connaître l'état du ciel, le groupe invite à se renseigner sur Lachainemeteo.fr. Cette assurance n'est possible que l'été, sur les villages-vacances de la côte ouest.

L'enseigne complète cette première offre par une "assurance Pack Soleil", commercialisée à 69€. Elle doit être souscrite au plus tard sept jours avant le début des vacances. Si la famille ne bénéficie pas d'au moins trois journées ensoleillées par tranche de sept jours, elle obtiendra un remboursement forfaitaire de 150€.

Transat France, qui gère notamment Vacances Transat et Look Voyages, indique à Relaxnews que "le projet est à l'étude".

"Le concept serait de partir du principe que les voyageurs doivent bénéficier d'au minimum trois jours de soleil par semaine de sept jours, six jours pour un séjour de 14 jours, etc. Une 'bonne journée' se qualifierait par au moins deux heures de soleil ardent entre 10h et 18h", explique le groupe.

L'ensoleillement, critère relatif

Les professionnels du tourisme, contactés par Relaxnews, sont unanimes pour dire que la météo sera un facteur déterminant dans la réussite de la saison estivale.

"Juillet 2011 avait été affreux du point de vue de la météo dans l'Hexagone. Du coup les Français hésitent à réserver dans l'immédiat, d'autant plus que ces dernières semaines ont été bien arrosées", déclare Sophie Barré, directrice tourisme de Voyages-sncf.com.

Barbara Guérin, directrice marketing de lastminute.com, abonde en ce sens : "Les réservations sur la France seront aussi déterminées par la météo. Même si le pays reste la première destination des Français l'été, les réservations s'effectueront probablement en dernière minute,

Avec les intempéries les voyagistes dégagent leur garantie soleil

Écrit par sylvie.duval@finances.gouv.fr (Sylvie Duval)

Vendredi, 15 Juin 2012 00:00 -

notamment pour l'hôtellerie de plein air, hébergement marchand préféré des Français l'été, ces dernières années".

Toutefois la prudence est de mise concernant ces garanties "soleil", car la définition de l'ensoleillement est celle donnée par Météo France, et non pas celle forcément espérée par les vacanciers.

"La mesure d'ensoleillement est donnée par Météo France, qui informe sur l'ensoleillement à travers le 'rapport d'insolation', donnant le pourcentage des heures du jour où la puissance solaire dépasse 120 W/m²", explique Transat France.

Une définition similaire est donnée par Pierre & Vacances, qui rappelle que l'ensoleillement est mesuré de 10h à 18h. Une restriction qui n'a guère rebuté les 7.300 vacanciers qui ont bénéficié des garanties soleil depuis leur création, précise le groupe.

Consultez la source sur Veille info tourisme: [Avec les intempéries les voyagistes dégagent leur garantie soleil](#)